



16ème législature

| | | |
|--|---|--|
| Question N° : 15410 | De M. Michel Guiniot (Rassemblement National - Oise) | Question écrite |
| Ministère interrogé > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique | | Ministère attributaire > Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique |
| Rubrique >finances publiques | Tête d'analyse >Décroissance économique française | Analyse > Décroissance économique française. |
| Question publiée au JO le : 20/02/2024 Date de renouvellement : 11/06/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat) | | |

Texte de la question

M. Michel Guiniot interroge M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur ses prévisions économiques pour 2024. En effet, la Commission européenne a, le 15 février 2024, annoncé dégrader la prévision de croissance pour la France de 1,2 % à 0,9 %. Le même jour, le Fonds monétaire international a annoncé revoir ses prévisions de croissance pour la France, passant de 1,3 % à 1 %. La Banque de France avait annoncé, dès décembre 2023 dans ses prévisions macroéconomiques, que la croissance française s'établirait en 2024 à 0,9 %. Toujours le 15 février 2024, M. le ministre confirmait ses prévisions de croissance à 1,4 %, en inadéquation avec les annonces des institutions internationales. Le budget pour 2024, imposé au Parlement par la voie de la contrainte et au mépris des débats démocratiques, a donc des effets négatifs sur notre économie, tant ressentis à l'échelle nationale, que perçus à l'échelle internationale. M. le député interroge donc M. le ministre sur le fondement des annonces de croissance qu'il a maintenues ce 15 février 2024, souhaite savoir si le Gouvernement devra se résoudre à présenter un projet de loi de finances rectificatives pour corriger ses erreurs, faute d'avoir pu bénéficier d'échanges avec la représentation nationale sur le texte initial.